

Une image brouillée

L'évaluation globale de la politique du gouvernement arc-en-ciel est malaisée parce que les compromis nécessités par une coalition atypique, les pesanteurs et les résistances des corps constitués et de la société imposent une analyse nuancée suivant les domaines.

VINCENT DE COOREBYTER

Revue nouvelle : *Si l'on reprend, dans ses grandes lignes, la déclaration gouvernementale, le premier élément dont on peut faire l'analyse est celui de la réforme de l'administration publique. Elle se voulait ambitieuse puisqu'il s'agissait de rendre l'administration plus efficace et plus attentive aux citoyens.*

Vincent de Coorebyter : Si les méthodes devaient être novatrices, elles n'ont pas été réellement mises en œuvre. Certes, l'audit externe des administrations a bien eu lieu, mais personne ne sait aujourd'hui de quelle manière il a inspiré le gouvernement. Le second point, l'enquête publique, n'a pas été réalisé. Quant au troisième point, la consultation populaire auprès des citoyens, elle était surtout un moyen de valider à posteriori une décision politique déjà prise; on ne peut donc pas parler de véritable instrument de décision populaire.

Un des grands objectifs annoncés de la réforme était la dépolitisation. À supposer que cet objectif était sincère, force est de constater que c'est un échec, au moins pour le recrutement des fonctions dirigeantes, qui a été vicié par des procédures dont même des personnes soutenues par l'opposition ont pu profiter. La relation entre l'administration et les cabinets n'a, en pratique, pas changé même si les structures organisationnelles ont été modifiées. En revanche, le système des mandats limités dans le temps, qui a pour résultat une rotation des hauts fonctionnaires, a bien introduit une logique managériale au sein des administrations publiques: on gère désormais « par objectifs », ce qui est une rupture. Les progrès les plus lents l'ont été dans la simplification administrative, l'amélioration de la communication, l'utilisation des outils électroniques, soit un énorme chantier.

En somme, si les changements les plus profonds et les plus spectaculaires n'ont pas été réalisés, il n'en demeure pas moins qu'un vrai changement de culture est en marche, qui pose un réel problème d'implication des fonctionnaires eux-mêmes, parce que la réforme a été commencée par le haut et qu'elle a tout de suite suscité beaucoup de résistances chez la grande majorité.

LA JUSTICE

R. N. : *Le second élément important du programme gouvernemental, « une société sûre », n'est-il pas la mise en œuvre des grandes décisions prises sous la législature précédente, notamment dans le cadre de l'onde de choc de l'affaire Dutroux ?*

V. d.C. : De fait, le Conseil supérieur de la justice, la police intégrée à deux niveaux, une réforme du code de procédure pénale — le « Petit Franchimont » —, concrétisent des décisions de la majorité précédente. Par contre, le plan « sécurité » du ministre de la Justice, finalement avalisé en mai 2000, a posé beaucoup de difficultés depuis le début dans la mesure où le plan a été rédigé de manière très personnelle, sans concertation avec les partenaires de gouvernement, d'où des déséquilibres profonds dans l'attention portée à différents enjeux — par exemple, criminalité en col blanc ou en col moins blanc. Ce plan posait des problèmes de mise en œuvre pratique. En l'état, il était inapplicable : trop détaillé sur certains points pour un simple plan, et beaucoup trop vague sur d'autres. Il a montré rapidement qu'il était un grand habillage, ce qui a empêché de mettre en œuvre certaines mesures plus précises. Certaines ont été poussées plus loin que d'autres, comme le fameux *snelrecht*, qui ne sera pas un acquis durable de notre droit car cette procédure de justice accélérée pour certains types de délits a dû, en pratique, être abandonnée tant les objections juridiques et organisationnelles étaient fortes.

Il y avait d'autres ambitions plus larges, plus profondes. Une nouvelle politique pénitentiaire se fait toujours attendre, et la politique d'exécution des peines manque de moyens et s'est presque limitée à un durcissement des conditions de libération conditionnelle et des conditions de libération anticipée, avec pour effet un problème d'engorgement des établissements pénitentiaires. Une nouveauté législative importante, les alternatives aux peines d'emprisonnement, ne semble pas être une priorité concrète du ministre de la Justice. De manière générale, on peut s'étonner qu'au lieu d'une réforme profonde, la politique de la Justice soit restée aussi traditionnellement répressive que sous les législatures antérieures.

En conclusion, ce qui était prévu sous la précédente législature avec des accords très larges et très solennels a été effectivement réalisé, même si, dans le cas de la réforme des polices, les difficultés ont été nombreuses. Comment faut-il interpréter l'augmentation importante du budget de la Justice en 2003 ? On peut y voir une forme de volontarisme redoublé, ou une forme de compensation à posteriori, l'aveu selon lequel on n'avait pas consenti les moyens nécessaires et qu'il était temps de donner un coup d'ac-

célérateur. En dépit de cette augmentation de moyens, la réforme organisationnelle de la Justice a pris du retard. Quant aux réformes de fond, elles sont encore plus lentes, voire en panne pour certaines d'entre elles, vraisemblablement parce qu'une partie de la majorité ne les souhaite pas réellement.

REFÉDÉRALISATION DE COMPÉTENCES RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

R. N. : *La politique des villes, dont on parle assez peu, n'est-elle pas emblématique d'une refédéralisation des compétences régionales et communautaires ?*

V. d.C. : La politique des villes s'inscrit dans la continuité des législatures précédentes — contrats de sécurité, contrats de société... —, mais elle a été menée de manière plus cohérente. Un effort réel a été consenti : financement accru des projets, politique d'équipement et d'aide à l'emploi dans le cadre d'enveloppes contractuelles avec les villes, avec des mécanismes très sophistiqués de concertation pour la sélection et la mise en œuvre des projets. Ce volontarisme est intéressant, mais la méthode pose deux questions.

Tout d'abord, il y a un problème de respect des répartitions de compétences. C'est un point qu'on ne souligne pas assez. Nous assistons sous cette législature à une refédéralisation très nette d'une série de compétences régionales et communautaires. En droit, l'installation sous la houlette fédérale d'un centre comme celui d'Everberg est difficilement défendable. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il été aussi actif en matière d'application des mesures prises à l'égard des mineurs en danger, qui est un problème social, compétence des Communautés ? Le Conseil d'État a attiré l'attention sur le fait que les appareils législatifs de la politique des villes, avec des volets d'animation ou d'intégration, ou encore de placement des chômeurs, empiétaient non seulement sur les compétences des Communautés mais aussi sur les compétences des Régions. Cette politique s'opère grâce à des accords de coopération impliquant les Régions et les Communautés, mais il faut être attentif à respecter les répartitions de compétences si on veut pouvoir se défendre face à certains appétits flamands.

Il n'y a donc pas que le grignotage par la Communauté ou la Région flamande de compétences fédérales. Le contraire s'observe aussi dès lors qu'il y a une volonté de la majorité fédérale d'aller de l'avant pour mettre ses intentions en œuvre. On a affaire dans certains domaines à un écheveau très compliqué. Pourquoi ne régionaliserait-on pas certaines compétences qui permettraient au fédéral d'aider les villes, qui ont un certain nombre de problèmes, à mener des politiques d'intégration sociale ?

R. N. : *Pour ce qui est des entreprises publiques, est-ce le volet du programme libéral qui a été réalisé ?*

V. d.C. : Pas seulement. Le problème du cadre général des entreprises publiques a été posé avec une acuité sans précédent et il n'a pas été résolu parce que la majorité ne s'y était pas préparée. À l'installation de la majori-

té, le ministre Daems, dont la gestion du dossier Sabena a montré qu'il n'était pas le ministre le plus efficace du gouvernement, annonçait une valorisation des actifs. Une privatisation de pans entiers de sociétés publiques à hauteur de trois, quatre, cinq voire six-cents milliards de francs belges, notamment par la vente de licences U.M.T.S. qui devaient rapporter des sommes considérables, avait été prévue.

Du côté des grandes entreprises publiques, la Poste évolue lentement de l'intérieur. La S.N.C.B. se transforme plus rapidement mais plus difficilement, avec des horizons qui restent très complexes. Sur d'autres points par contre, les avancées sont plus nettes : la participation des salariés aux dividendes a reçu un cadre légal. Le statut social des indépendants s'est considérablement amélioré, la double réforme fiscale annoncée a bien eu lieu. Son ampleur est incontestable, particulièrement en ce qui concerne l'I.P.P., au point que certains partis de la majorité s'inquiètent désormais de préserver le budget de l'État : la poursuite ou non de la réforme de l'I.P.P. sera un enjeu électoral majeur.

La volonté réformatrice bute sur des grands ensembles et des grands corps constitués, notamment les entreprises publiques économiques autonomes, où l'on a affaire à un tel entrelacement d'intérêts et à une telle pesanteur qu'on peut difficilement attribuer une couleur unique à la politique menée et encore moins aux résultats. Les nuances s'imposent pour tenter de mesurer les capacités d'influence des uns et des autres, selon le critère ou l'objet que l'on prend en compte.

MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

R. N. : *L'entrée des écologistes n'a-t-elle pas changé considérablement la donne en matière de mobilité et de développement durable ?*

V. d.C. : Sur le plan international, la participation aux grandes conférences et aux grandes décisions a été poursuivie de manière offensive. Des labels écologiques commencent à faire leur apparition, à avoir un cadre légal et à produire des effets. Un travail de fond a été fait sur les normes de production, notamment dans le domaine agricole ou les circuits de distribution, même si on se heurte à des habitudes et à des réseaux d'intérêts qui ne sont pas tous acquis à une certaine forme d'agriculture. Il y a eu des ébauches et, plus récemment, des acquis en matière d'écofiscalité — remplacement des écotaxes par les écobonis, par exemple. Les changements ont été frappants, mais cela ne permet pas de dire qu'on a réalisé la déclaration gouvernementale. « La durabilité écologique sera le cadre de tout développement futur de la législation » : cette phrase extraite de la déclaration était sans doute trop ambitieuse pour être totalement appliquée. Les principales organisations environnementales ont d'ailleurs donné une appréciation plutôt désenchantée du bilan en la matière.

Sur le plan de la mobilité, c'est aussi complexe. Une partie du gouvernement continue à travailler à une politique intégrée de mobilité. Des mesures fiscales favorisant une mobilité via les transports en commun ou

les alternatives à la voiture ont été mises en place. En ce qui concerne le rail, un contrat de gestion de la S.N.C.B. nettement plus contraignant qu'avant a été signé. Un R.E.R. bruxellois est en chantier, mais, là aussi, on sent qu'on a affaire à un écheveau d'enjeux très différents qui n'intéressent pas tout le monde de la même manière. La question de la mobilité est présente maintenant de façon centrale dans l'agenda politique, alors que ce n'était pas le cas précédemment. Il y cinq ans, on n'imaginait pas de mener une carrière politique comme l'a fait Steve Stevaert sur la question de la gratuité des transports en commun ou sur la sécurité routière. C'est un phénomène politique mais aussi de société.

Le principe de la sortie du nucléaire quand les centrales auront quarante ans est une autre décision majeure, même si le débat interprétatif n'est pas clos : les vieilles centrales auraient-elles dû, de toute façon, être envoyées à la casse ? La loi qui annonce leur extinction empêchera-t-elle que l'on prenne un jour une autre loi qui relancera un programme nucléaire ? Il n'empêche que cette mesure figurait au programme du gouvernement et a finalement été coulée en loi.

Globalement le bilan est contrasté, avec des avancées inédites par rapport aux précédents gouvernements, mais aussi la résistance de pôles d'intérêts économiques qui ont leurs propres enjeux prioritaires. La libéralisation du secteur de l'électricité n'a pas encore conduit à une diminution des tarifs pour les particuliers. Les écologistes ont un certain mal à dégager en leur sein des alternatives crédibles en matière de production d'énergie. Même si on ne doit pas trop ironiser, la succession des amorces de décisions sur l'installation de parcs d'éoliennes n'a pas été un modèle de clarté.

LES AVANCÉES ÉTHIQUES

R. N. : *Dernier point du bilan, le volet éthique. La loi de dépenalisation conditionnelle de l'euthanasie représente tout de même un changement majeur ?*

V. d.C. : C'est en effet un changement spectaculaire, plus rapide que cela n'avait été le cas en matière d'avortement. L'effacement des sociaux-chrétiens dans l'opposition a ici des effets tangibles. Par contre, en matière d'organismes génétiquement modifiés, des clivages, auxquels on pouvait s'attendre, existent entre les verts d'un côté, qui veulent des moratoires aussi stricts que possibles, et les libéraux et les socialistes, qui veulent qu'on puisse au moins avancer à titre expérimental.

En matière bioéthique, la question de la recherche sur les embryons est plus ancienne. Mais, là aussi, la décision finale s'est fait attendre dans la mesure où les lignes de fracture sont plus nuancées et où les écologistes sont sans doute plus déchirés en interne parce il y a aussi des enjeux médicaux. Bien entendu, une composition de type arc-en-ciel complique la discussion et ne facilite pas l'obtention d'un accord.

Sur certains points, des sujets non prévus ont surgi, comme la possibilité d'adoption d'enfants par les couples homosexuels. L'accord politique relati-

vement vite trouvé sur le mariage des homosexuels a été suivi d'une longue attente du travail législatif. De toute évidence, cet accord n'avait été concédé que du bout des lèvres, l'aile libérale de la majorité n'étant pas unanimement désireuse d'aller de l'avant. Cependant, l'ambiguïté a été encore plus grande avec la politique en matière de drogues, notamment en matière de drogues douces. La législature avait hérité d'une circulaire « De Clerck » dont personne ne savait comment l'appliquer. Au terme de plusieurs accords et de plusieurs procédures, on aboutit à une loi aussi difficile à interpréter, dont chaque parti souligne des éléments différents, ce qui confirme qu'il y avait des disparités très fortes au sein de la majorité. Là, l'effet « arc-en-ciel » est négatif, avec un éventail le plus large possible des attitudes au sein de la majorité.

Globalement, se font jour, de manière sous-jacente, des lignes de clivage qui ne courent pas simplement entre l'économique et l'éthique, mais aussi entre la liberté individuelle — une société qui laisserait plus de choix individuels, y compris des choix « risqués » de la part d'individus ou de scientifiques — et un souci de l'ordre social général qui imposerait des limites aux politiques de libéralisation des mœurs.

L'ÉTAT SOCIAL ACTIF

R. N. : *Le S.P. avait un projet d'État social actif. Peut-on pour autant parler d'accord de l'ensemble du gouvernement ?*

V. d.C. : Le V.L.D. est d'accord avec la philosophie générale, le M.R. probablement aussi. Je ne sais pas comment le P.S. a reçu, au départ, à la fois la formule et les éléments concrets que l'on mettait dans le programme du gouvernement sur ce thème. J'ai des doutes quant au fait que les verts en aient été de francs partisans. On peut aussi faire remarquer, plus généralement, que, dans les instruments législatifs, il a toujours existé des éléments de conditionnalité d'octroi des droits sociaux qui permettait d'aller dans le sens d'un État social actif.

Sans pouvoir faire un bilan sur le fond, j'ai cru percevoir que des éléments de la logique d'État social actif ont été effectivement mis en place, mais pas forcément dans la plus grande unité de vues. On peut avoir des objectifs très différents quand on essaie de favoriser l'emploi des jeunes ou d'augmenter le taux d'activité des plus âgés...

L'évolution des clivages sur ce point peut elle-même surprendre. La réforme de l'article 3 de la loi sur les C.P.A.S., avec l'introduction de conditions beaucoup plus strictes à l'octroi du minimex, a créé de fortes tensions à la rentrée politique d'août et septembre 2002. On a assisté à quelque chose d'étonnant parce que, pendant longtemps, les écologistes se sont trouvés en phase avec le mouvement associatif opposé à cette réforme, considérant qu'il était dangereux d'introduire des conditions à l'octroi d'une aide sociale fondamentale. Il y a eu là une des passes d'armes les plus dures entre Écolo et P.S., notamment parce que le P.S., parti très ancré au plan communal, soutenait le projet sur la base de l'analyse que faisaient beaucoup de

dirigeants de C.P.A.S. On se souvient de sorties très dures du P.S. contre Écolo, avant de voir le gouvernement se ranger assez largement sur la position d'Écolo et adoucir considérablement la conditionnalité que l'on voulait imposer à l'octroi du minimex, rebaptisé revenu d'intégration. Et cela avant les convergences à gauche.

LE RETOUR DES IDENTITÉS PARTISANES

R. N.: *Un autre angle d'approche est possible, celui d'un bilan transversal. La première conclusion que l'on peut tirer n'est-elle pas le retour net à des identités et à des « marqueurs » partisans ?*

V. d.C.: Ce retour des identités ne s'est pas effectué tout à fait comme on pouvait s'y attendre. Le Crisp n'a jamais utilisé l'expression de « coalition laïque » pour désigner ce gouvernement, ce qui s'avère justifié : ce n'est pas parce qu'une coalition ne comporte pas de sociaux-chrétiens qu'elle est laïque au sens offensif du terme. Une partie du bilan concernant l'euthanasie et la bioéthique, n'aurait certes pas été la même avec les sociaux-chrétiens. Pour autant, ce n'est certainement pas une coalition laïque ou anti-chrétienne qui, pour profiter de cette configuration politique, aurait mis dans son programme une série des réformes. Ainsi, la reconnaissance et le financement de la laïcité organisée sont les conséquences d'un processus enclenché depuis les années septante. Pour la laïcité, la législature se termine, sur le plan financier, de manière un peu plus favorable qu'avec le projet antérieur. Mais le dossier du financement public des cultes, pourtant bien avancé grâce aux déclarations de l'ancien président du P.S.C., Philippe Maystadt, à la fin de la précédente législature, n'a jamais été ouvert. Ce n'est pas véritablement sur le plan « laïque » que les idées sont les plus marquées.

Par contre, à peu près tous les partis ont tenté de « marquer » par des interventions fortes quelques dossiers majeurs, qui sont bien souvent des dossiers pour lesquels ils étaient plus préparés et décidés à obtenir des résultats, au point que l'on peut parler de « logique de niches » sur des thèmes emblématiques. Un exemple évident est la ténacité de la fédération libérale ou du M.R. sur la réforme de l'I.P.P., ou des deux partis libéraux sur la réforme de l'impôt des sociétés. Du côté des verts, on retiendra évidemment la réforme de la S.N.C.B. et la sortie du nucléaire. Le ministre de la Justice, appuyé par son parti, a quant à lui empiété sur les prérogatives du ministre de l'Intérieur : le plan de sécurité et de politique pénitentiaire va bien au-delà des compétences ordinaires d'un ministre de la Justice. Ce n'est pas l'effet du hasard si, en termes de communication au moins, le gouvernement lui a largement laissé l'initiative.

Le S.P. lui, restera comme le parti qui a obtenu le « Fonds argenté », une stabilisation à long terme des pensions publiques plutôt que l'ouverture croissante des pensions aux systèmes privés.

Le Parti socialiste va peut-être avoir plus de difficultés à identifier son « marqueur » propre, contrairement à la thèse flamande selon laquelle « Monsieur Di Rupo fait la loi au gouvernement fédéral ». La réalité est plus

nuancée. Que le P.S. se soit réaffirmé en cours de législature, après que la priorité eut été donnée à des questions internes au parti et à la Région wallonne, est incontestable. Le bilan particulier du P.S., notamment à travers la loi sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et le renforcement du budget des soins de santé, où il a épaulé le ministre S.P., est à relever. Mais le P.S. ne semblait pas s'être préparé à défendre un ou deux dossiers emblématiques comme d'autres partis.

LES SLOGANS DE L'ARC-EN-CIEL

R. N. : *Quels sont les éléments qui expliquent que la « nouvelle culture politique » annoncée soit très largement restée un slogan ?*

V. d.C. : Il y avait une grande ambition réformatrice à l'origine de l'arc-en-ciel, notamment dans le discours engageant le cœur de l'État et bousculant des pratiques culturellement et politiquement très ancrées. Globalement, les limites ou les échecs des ambitions réformatrices sont surtout dus à des tendances lourdes : la majorité a buté sur de fortes inerties, sur des intérêts, sur des grands corps constitués qui ont toujours eu une grande capacité de résistance. La politisation de la fonction publique est assez profondément ancrée pour que la question ne se règle pas en une législature. L'ancienne culture politique imprègne trop la politique pour que la nouvelle ait pu voir le jour, au point que l'on peut parler de « slogan » en l'occurrence.

Dans un autre domaine, la politique de la Justice a préservé la primauté des formes traditionnelles de sanction ainsi que le fonctionnement classique du système pénitentiaire. Concernant les entreprises publiques économiques autonomes, on voit avec le dossier S.N.C.B. qu'elles sont particulièrement difficiles à manier.

Sur le plan communautaire, sauf le degré de politesse dans la prise de parole publique, rien n'a changé, il n'y a aucune forme d'apaisement communautaire. Mais on ne voit pas du tout pour quelle raison il y en aurait eu. Ce n'est pas un échec de l'action gouvernementale : je crois plutôt que l'apaisement communautaire était un second « slogan », et non un objectif gouvernemental partagé.

R. N. : *Au-delà de la formidable capacité de résistance de la société belge, n'existe-t-il pas un passif de l'arc-en-ciel dû à la pluralité des partis ?*

V. d.C. : La formule gouvernementale, avec sa composante à trois familles, a empêché certaines réformes parce qu'il y a eu annulation réciproque des volontés. Dans d'autres cas, la difficulté à changer vraiment de système, de grille de lecture, est plus générale. Sur un plan plus tactique, il faut mettre en exergue l'échec de la stratégie Écolo. Écolo a pensé jouer un jeu de coalition tournante et changeante selon les sujets, qui serait toujours gagnant pour lui : pouvoir se coaliser et créer des alliances privilégiées tantôt avec les socialistes et tantôt avec les libéraux, tantôt pour faire avancer le social ou l'écologique, tantôt pour réformer l'État ou le système politique. Dans un certain nombre de dossiers, l'effet a été inverse, à savoir qu'aucun des partenaires n'a accepté l'alliance. On a vu au contraire des enlisements d'al-

liances. Écolo a mis un certain temps à se rendre compte que sa stratégie était souvent perdante face à la puissance et au degré de volonté politique des autres partenaires.

UN PAYSAGE BROUILLÉ

Est-ce que cela aurait fonctionné autrement avec une coalition plus simple? Comme effet typique de la coalition arc-en-ciel, la multiplicité des acteurs a conduit à la multiplication des conflits, ce qui a eu trois types de conséquences. L'une a déjà été évoquée, elle s'est concrétisée dans certaines lenteurs et ambiguïtés dans le processus de décision ou dans sa mise en œuvre. La régularisation du dernier sans-papier n'est toujours pas annoncée; la politique de l'asile n'a pas été réformée par la loi. C'est une des raisons pour lesquelles il était imprudent de parler d'élections fortement anticipées, comme on l'a fait fin 2001 et fin 2002. La majorité savait qu'aux trois quarts du chemin, elle n'était pas aux trois quarts du bilan.

Un autre effet est l'usage classique du compromis. Compromis par atténuation des extrêmes, recherche du plus petit commun dénominateur, qui a évidemment fonctionné à plein dans une coalition à six partis. Cela a été plus souvent le cas dans les dossiers importants et à forte dimension financière et budgétaire, qui permettent plus facilement de passer un compromis sur « un chiffre moyen ». Cela s'est vérifié dans le social et le fiscal, dans les décisions prises en matière de réforme de l'impôt des sociétés, en matière de limites à l'autonomie fiscale des Régions, à propos du budget des soins de santé, même si ce dernier a fortement augmenté au cours de la législature.

Une troisième manière de gérer les divergences de points de vue, c'est le compromis typique de la société belge où, plutôt que d'essayer d'arriver au plus petit commun dénominateur, on tente une espèce de troc global, en prenant en compte les demandes particulières et aigües des uns et des autres et en obtenant des échanges un peu baroques avec des formules du style « Il n'y aura d'accord sur rien s'il n'y a pas d'accord sur tout ». Dans certains cas, cela a pu être efficace, mais avec plusieurs appels à une majorité alternative et des crises aigües. On a ainsi parlé, avant que son existence soit déniée, d'un « pacte des loups » qui aurait permis deux majorités alternatives, l'une pour accorder le droit de vote aux étrangers, l'autre pour adopter le projet de loi sur les repentis.

Bien entendu, le dossier S.N.C.B. a connu des compromis importants avec des crises et des rédactions successives. Les réformes institutionnelles sont aussi un exemple de compromis difficile, avec des accents très différents, selon les partis, sur ce qui constitue la principale avancée de la réforme, ainsi qu'avec l'apparition surprise d'une revendication flamande supplémentaire pour conclure l'accord du Lombard en essayant de séduire la Volksunie. Dans certains cas, cela s'est fait de manière beaucoup plus pacifique, beaucoup plus rapide. Les réformes électorales satisfont des portions de la majorité qui avaient des exigences et des priorités différentes. On a, dans le dernier budget, décidé d'augmenter sensiblement le montant pour la Justice mais aussi le budget de la Coopération au développement.

L'ARC-EN-CIEL : DE TOUTES LES COULEURS

Si l'on prend à la fois les réformes spectaculaires sur plusieurs plans — euthanasie, réforme fiscale, sortie du nucléaire... —, mais aussi les lenteurs et les ambiguïtés, les compromis classiques par la voie médiane du plus petit commun dénominateur, puis les compromis « à la belge » par la satisfaction donnée à tous y compris dans des directions divergentes, on a une image d'ensemble brouillée. Est-ce un réformisme courageux qui caractérise d'abord l'arc-en-ciel, ou plusieurs formes d'annulation réciproque des intentions des uns et des autres? Est-ce une culture du débat ou une dynamique de crise permanente?

Derrière le bilan de l'arc-en-ciel, et surtout si l'on veut être attentif à la dynamique propre aux deux ailes linguistiques de la majorité, il y a le rôle des partis politiques de chaque aile de la majorité, mais il y a aussi la responsabilité des partis d'opposition du côté flamand et du côté francophone. Les partis d'opposition n'ont ni la même puissance ni la même coloration politique, ils ont pesé davantage dans un sens « nationaliste » et conservateur du côté flamand que du côté francophone, et ils étaient plus puissants — autrement dit, la majorité était nettement plus courte — du côté flamand. Il faut donc aussi prendre en compte la responsabilité, positive ou négative, des partis d'opposition.

Vincent de Coorebyter

Vincent de Coorebyter est directeur général du Crisp.